

# Déclaration de travaux

## Identification du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lieu des travaux : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

## Entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

N° de licence RBQ : \_\_\_\_\_

## Projet

- Remise de moins de 15 m<sup>2</sup> sans fondation permanente

Dimension : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_

Hauteur : \_\_\_\_\_

Matériaux de revêtement : \_\_\_\_\_

Type de fondation : \_\_\_\_\_

- Gazebo ou pergola

Dimension : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_

Hauteur : \_\_\_\_\_

Matériaux de construction : \_\_\_\_\_

% d'ouverture sur les murs : \_\_\_\_\_

- Rénovation d'une valeur de moins de 5 000 \$ n'ayant aucune modification sur la structure, les divisions ou l'aspect extérieur du bâtiment

Description des travaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Clôture ou haie en cour arrière ou latérale

Longueur : \_\_\_\_\_

Hauteur : \_\_\_\_\_

Matériaux et couleur : \_\_\_\_\_

Date prévue des travaux : \_\_\_\_\_

Durée des travaux : \_\_\_\_\_

Valeur des travaux : \_\_\_\_\_

INITIALES :

\_\_\_\_\_

# Déclaration de travaux

## Normes

### Remises de moins de 15 m<sup>2</sup> sans fondation permanente

Un maximum de deux remises préfabriquées est autorisé par terrain. Il doit y avoir au moins 1,5 mètre entre une remise préfabriquée et un autre bâtiment, une piscine et une ligne de lot.

### Gazebo ou pergola

Les gazebos et pergolas doivent être ouverts sur un minimum de 50 % de la superficie des murs et ne peuvent en aucun temps servir à des fins d'entreposage. Ils ne peuvent pas dépasser 30 m<sup>2</sup>.

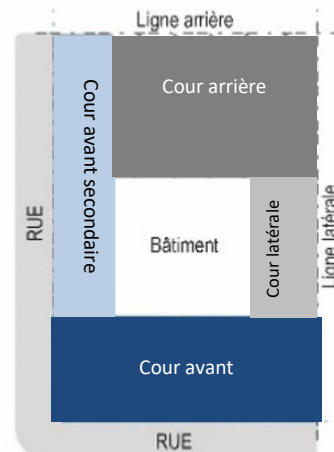
### Rénovation de moins de 5 000 \$

Les rénovations concernées par les déclarations de travaux ne doivent en aucun cas avoir pour effet de modifier l'apparence d'un bâtiment, les divisions intérieures ou la structure. Le remplacement ou la réparation d'une toiture ne nécessite pas de permis ou de déclaration de travaux pourvu que les matériaux utilisés soient identiques ou de nature équivalente aux matériaux d'origine.

### Clôture ou haie en cour arrière ou latérale

La hauteur maximale d'une clôture en cour arrière et latérale est de 2 m.

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.



**Coût**

Gratuit

## Documents requis

- Plan d'implantation (sauf pour rénovation)

## Signature

Je certifie et affirme que les informations fournies dans ma déclaration ainsi que tous les documents joints sont vrais, exacts, non altérés et conformes aux lois et aux règlements en vigueur.

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

x \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.